



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le cinq avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2023_04_41

Date de convocation du conseil : 31 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 23

Nombre de votants : 25

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DEMESSEMAKERS Olivier, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, M. FRETIER Philippe, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme VRILLAUD Bernadette, Mme WILLAUME Francine

Absents excusés :

Mme BLANDINEAU Annette
Mme CHASTEL Ita a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice

Secrétaire de séance : Monsieur DEMESSEMAKERS Olivier

Objet : Création d'un poste d'Adjoint Technique contractuel pour renforcer l'équipe technique

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'Adjoint Technique pour accroissement temporaire d'activités, en vertu du code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1, pour renforcer l'équipe technique, à compter du 11 avril 2023.

Cet emploi de contractuel à durée déterminée, d'une durée de 3 mois renouvelable trois fois, pourrait être créé pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

L'agent pourrait être rémunéré sur la base du 1er échelon du grade d'Adjoint Technique Territorial, soit l'Echelle C1.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer un poste de contractuel à durée déterminée, à temps complet, pour accroissement temporaire d'activités, pour une durée maximale de 1 an à compter du 11 avril 2023, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial, Echelle C1.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 05/04/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 06/04/2023

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

